

ANNEXE 4

– VERSION PUBLIQUE EXPURGÉE –

(Les pages 5 et 6 de la version confidentielle ont été retirées)

DÉCLARATION

Nom de la personne entendue:	M. Angaika Didi Osee
Date de naissance :	28/12/1966
Fonction :	Président de l'UNADI
Communauté d'origine :	Lendu Bindi, territoire d'Irumu
Résidence :	Quartier Kindia, Bunia
Nom de la personne entendue:	M. Drabho Nyanya Jean-Pierre
Date de naissance :	20/02/1954
Fonction :	Premier Vice-président de l'UNADI
Communauté d'origine :	Lugbara, territoire d'Aru
Résidence :	Quartier Bankoko, Bunia
Nom de la personne entendue:	M. Balengilyao Andibo Richard
Date de naissance :	18/06/1973
Fonction :	Secrétaire de l'UNADI
Communauté d'origine :	Nyali Tchabi, territoire d'Irumu
Résidence :	Quartier Kindia, Bunia
Nom de la personne entendue:	M. Kabagambe Aboki Issa
Date de naissance :	15/07/1953
Fonction :	Chargé des relations publiques de l'UNADI
Communauté d'origine :	Hema, territoire d'Irumu
Résidence :	Quartier Lumumba, Bunia
Nom de la personne entendue:	Me David Mambo Kiza (Takpa)
Date de naissance :	04/11/1980
Fonction :	Rapporteur de l'UNADI
Communauté d'origine :	Hema, territoire de Djugu
Résidence :	Quartier Mudzipela, Bunia
Langue utilisée durant l'audition:	Français
Dates de l'audition:	14 juin 2015
Personnes présentes :	Me Catherine Mabilie, Me Jean-Marie Bijou-Duval, Me Caroline Buteau, M. Dieudonné Mbuna, M. Angaika Didi Osee, M. Drabho Nyanya Jean-Pierre, M. Balengilyao Andibo Richard, M. Kabagambe Aboki Issa, Me David Mambo Kiza (Takpa).
Lieu de l'audition:	Bunia, District de l'Ituri, République démocratique du Congo (RDC).

Handwritten signatures and initials are present at the bottom of the page, including a large signature on the left, initials 'CS', 'DHA', 'mm', 'AA', 'LM', and a signature on the right.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignés, Notables de l'Ituri, Représentants des communautés de base regroupés au sein de l'Union des Associations Culturelles et de Développement de l'Ituri (UNADI), déclarons sur l'honneur :

L'UNADI est une association qui a pour mission de travailler à l'Unité dans la diversité en vue de rendre efficace l'action des communautés pour une paix durable et d'assurer la promotion des activités de développement de l'Ituri.

Nous sommes parfaitement informés que M. Thomas Lubanga a été déclaré coupable par la Cour pénale internationale des crimes de guerre consistant à avoir procédé à l'enrôlement et à la conscription d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées de l'UPC/RP au cours des années 2002-2003 et à les avoir fait participer activement à des hostilités, et qu'il a été condamné à 14 années d'emprisonnement.

Nous considérons que le passé appartient à l'Histoire et qu'il est important de tourner la page de la guerre et de préparer l'avenir.

À ce titre, nous considérons que rien ne s'oppose au retour en RDC, et en particulier en Ituri, de M. Thomas Lubanga.

De la même manière, nous considérons que rien ne s'oppose au retour de M. Germain Katanga et de M. Mathieu Ngudjolo.

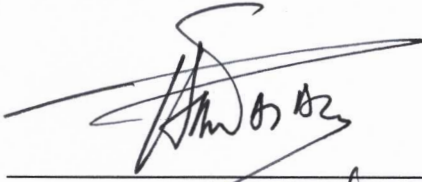
L'UNADI, qui regroupe des représentants de toutes les communautés de l'Ituri, considère que la réinsertion de ces hommes dans leur pays et dans leur région natale s'inscrit dans ses objectifs visant l'unité et la réconciliation des communautés de l'Ituri.

Au mieux de notre connaissance, la libération de M. Thomas Lubanga et son retour en RDC, et en particulier dans le district de l'Ituri, n'est pas de nature à susciter des troubles à l'ordre public et reçoit l'assentiment des communautés dont nous sommes issus.

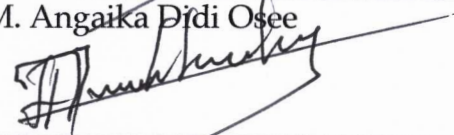
Nous soussignés, confirmons avoir personnellement relu la présente déclaration et que les informations consignées dans la présente déclaration reflètent correctement les informations que nous avons fournies lors de notre audition du 14 juin 2015. Nous avons fait cette déclaration de notre plein gré, et nous consentons à ce qu'elle soit utilisée par la Défense de M. Thomas Lubanga dans

le cadre de l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* devant la Cour pénale internationale, et en particulier dans le cadre d'une requête visant à sa libération anticipée présentée conformément à l'Article 110 du Statut de Rome dont les termes nous ont été expliqués.

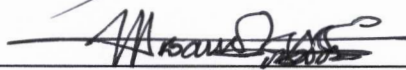
Signature :


M. Angaika Didi Osee

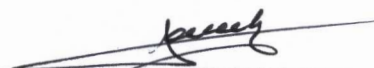
Signature :


M. Drabho Nyanya Jean-Pierre

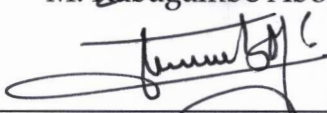
Signature :


M. Balengilyao Andibo Richard

Signature :

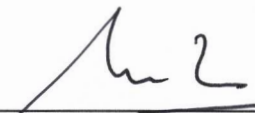

M. Kabagambe Aboki Issa

Signature :


Me David Mambo Kiza (Takpa)

En présence de :

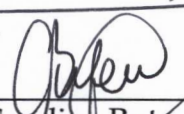
Signature :


Me Catherine Mabilille

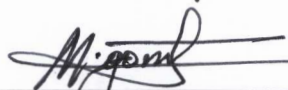
Signature :


Me Jean-Marie Biju-Duval

Signature :


Me Caroline Buteau

Signature :


M. Dieudonné Mbuna

Fait à Bunia, le 14 juin 2015